



Séance du lundi 23 septembre 2024

Date de la convocation: 17/09/2024

Date d'affichage de la convocation : 17/09/2024

Membres en exercice
: 11

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois septembre 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire

Présents : 8

Présents : Guy FAVAREL, Laurence MASSEY, Jérôme GAINARD, Jean-Claude CASSAGNE, Bertrand LABOURDERE, Eric LAMBERT, Marie-Laure DUFFORT, Jean-Mathieu CASSAGNE

Votants: 11

Pour:
11

Représentés: Eric CERETTO, Sébastien PARDON, Nadine VIAUD

Secrétaire de
séance:

Excusés:

MASSEY Laurence

Absents:

Objet: MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS - DE_2024_011

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est souhaitable d'ouvrir l'emploi de secrétaire général de mairie au cadre d'emplois de rédacteur territorial.

Les fonctions attachées à l'emploi sont les suivantes :

- préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil Municipal
- Finances
- Etat civil

Il précise que cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire du cadre d'emplois des adjoints administratifs ou des rédacteurs.

Il propose de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} janvier 2025 pour intégrer la modification demandée.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 27/01/2020

DECIDE :

Dépôt Préfecture du Gers Date de réception de l'AR: 24/09/2024 032-213203326-20240923-DE_2024_011-DE
--

A - Les effectifs du personnel sont fixées comme suit :

EMPLOIS	Nombre de postes identiques	Durée Hebdo.	FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS des fonctionnaires occupant l'emploi
Secrétaire général de mairie	1	5	- préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil Municipal - Finances - Etat civil	Cadre d'emplois des : Adjoints administratifs et Rédacteurs
Agent d'entretien	1	7	- entretien des voies et des chemins - nettoyage du cimetière - nettoyage des bâtiments	Cadre d'emplois des : adjoints techniques et agent de maîtrise

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Date réception Préfecture et publication le 25/09/2024

Le Maire, Guy FAVAREL